



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-07-10

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Frédéric BUONO), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Guy HEMET (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de M. Jean Philippe BARRET), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Hervé FLEURY), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de M. Mme Christine de la FERTE), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME et Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés :

M. Christian JOUANE pouvoir à M. Hervé HOCQUARD, M. Patrick CONFETTI, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADAM, Gilles PANCHER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Ludovic JAMET, M. Jean Philippe BARRET pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe NOYER pouvoir à M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN pouvoir à M. Guy HEMET, M. Frédéric BUONO pouvoir à M. Bernard DEBAIN, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY pouvoir à Mme Liliane HATTRY, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS pouvoir à M. François LAMBERT, M. Jean GUILBERT, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 29 juin 2010

Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :

2010.07.10 : Construction d'une déchetterie sur la commune de Bois d'Arcy - Autorisation au Président de déposer une demande de permis de construire.

M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme



Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2009.12.22 du conseil communautaire du 15 décembre 2009 ayant décidé l'acquisition du terrain d'assiette de la déchetterie à construire sur le territoire de Bois d'Arcy, terrain cadastré n°section BL numéro 16, d'une contenance de 5150 m² dont 3798 m² sont situés en zone UI et 1352 m² sont situés en zone NA.

Considérant que la communauté d'agglomération va réaliser des travaux en vue de la construction de la déchetterie ;

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire ;

Considérant que le Président doit être autorisé par le conseil communautaire à accomplir ce type de formalités en qualité de représentant légal ;

Versailles Grand Parc souhaite doter les habitants des communes membres, d'un réseau de déchèteries afin d'offrir un exutoire aux déchets dont la collecte et le traitement ne peuvent être pris en compte dans les collectes de déchets ménagers en porte à porte ou sur des points d'apport volontaire. Il s'agit notamment de recevoir les encombrants, les gravats, le bois, les déchets verts, les métaux ferreux et non ferreux, le carton, les déchets dangereux des ménages, les déchets électriques et électroniques, les pneumatiques des VL, les huiles, vêtements et autres emballages.

Pour mettre en œuvre cette politique, Versailles Grand Parc a retenu plusieurs sites d'implantation dont celui situé sur la commune de Bois d'Arcy et pour lequel une délibération d'acquisition a été prise par le conseil communautaire le 15 décembre 2009.

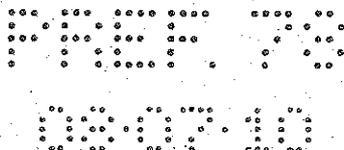
La parcelle n° 10 c du lot UI, de 5150 m², est incluse dans la ZAC de la Croix Bonnet.

Le projet de déchetterie fait l'objet d'une demande de permis de construire et est soumise à déclaration sous la rubrique n° 2710 selon l'arrêté du 02/04/97.

Il est prévu d'aménager 10 quais accessibles depuis une plate forme surélevée à 2,10 m de haut d'une surface d'environ 603 m² avec local gardien. Son implantation tient compte de la marge de recul de 100 m par rapport à l'axe de la RN 12. La plate forme se compose d'une trame régulière de 3m x 3m découpée en dents de scie pour recevoir autant de quais que la giration des véhicules permet d'y mettre et retirer les bennes. L'enlèvement des bennes, l'accessibilité des services sous la plate forme, le stationnement des actifs sont prévus sur l'arrière du terrain côté RN 12. Le stockage des déchets spéciaux derrière le muret d'adossement complète le dispositif et permet de présenter un premier plan continu et paysager privilégiant l'accueil depuis la rue. Ce premier plan constitué d'un grand talus planté donnant accès à la plate forme et au local gardien par des rampes intégrées, permettra d'exprimer le caractère paysager de la ZAC en constituant la vitrine de l'équipement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) autorise le Président à déposer une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux de construction de la déchetterie située sur la commune de Bois d'Arcy ;



2) charge son Président ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

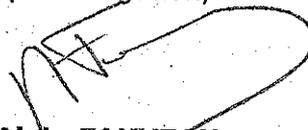
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 45

Suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

